

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 6 DÉCEMBRE 2012

Présent(e)s :

BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
COLEMANS Frédéric – Huy Clos - Huy
PENNINCKX Françoise – Plan stratégique de sécurité et de prévention - Waremme
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA (+ procuration Thaïs) - Liège
FIEVET Adrien – Plan de cohésion social de la Ville de Liège - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL/RELIA – Liège
HUMBLET Dominique– Nadja - Liège
JOIE Christophe – CHRH – Huy
LIBON Cédric– CAP FLY – Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
MAISSE Laurent – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
PIRARD Bérengère – La Teignouse – Comblain-au-Pont
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
WÉGRIA Anne-Charlotte – Cercle des médecins généralistes – Huy

Excusé(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BRENNENRAEDT Dominique – Thaïs - Liège
FOSSION Thierry – CHR de Huy - Huy
KLINKHOMMER Gwenaëlle – PFPL - Liège
LOTTIN Morgane – Fondation privée TADAM - Liège
MARTIN Michel – PFPL et AIGS – Liège
PINTO Emmanuel – ISoSL, Unités hospitalières - Liège
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
TRABERT Claire – Cercle des MG et Maison médicale Cap Santé - Huy
VAN DE MOORTELE Michèle – Thaïs - Liège

Absent(e)s :

ADAM Éric - CHR de la Citadelle - Liège
JACOB Bernard – AIGS, Les Lieux-Dits – Herstal
JACQUES Christian – FLAMG – Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
LECLOUX Martine – La Teignouse zone 4 – Comblain-au Pont
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège
POLLERS Sophie – GAP_{PP} – Flémalle
VANDORMAEL Luc – AIGS - Vottem

Secrétariat :

- **Accueil des participants**
- **Approbation du projet de procès-verbal du 6 septembre 2012**

Aucune remarque n'est formulée vis-à-vis du projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 6 septembre 2012. Toutefois, comme le quorum n'est pas atteint dans le groupe privé, il sera soumis à l'approbation des membres du Comité de pilotage lors de la prochaine réunion.

- **Demande d'adhésion d'un nouveau membre issu de la zone 4 au Comité de pilotage du RELIA (IHP de Huy) et analyse de la position du PSSP de Waremme : VOTE**

F. Colemans indique que les IHP de Huy comptent 16 lits répartis sur quatre sites. Th. Lottin demande si ces IHP sont spécialisées en assuétudes. F. Colemans indique que non mais qu'elles accueillent des patients présentant des problèmes d'assuétudes. Th. Lottin se réjouit de la demande d'adhésion des IHP de Huy au sein du Comité de pilotage du RELIA. Il estime d'ailleurs que toutes les IHP devraient être membres du RELIA. On pourrait ainsi les encourager à avoir une mission spécifique pour les assuétudes. F. Colemans précise que le passage en IHP n'est utile que si la personne est déjà en réinsertion. Th. Lottin acquiesce et indique qu'en effet, l'hébergement en IHP suit l'effort de soins. F. Colemans précise qu'Anne Degey sait accueillir des situations difficiles et adapter le règlement en fonction des situations.

Les membres du Comité de pilotage acceptent l'adhésion des IHP de Huy au sein du Comité de pilotage du RELIA. Toutefois, comme le quorum n'est pas atteint dans le groupe privé, le vote est reporté à la prochaine réunion.

En ce qui concerne le CLIPS, la même situation se présente. Le vote est reporté à la prochaine réunion.

En ce qui concerne le PSSP de Waremme, F. Penninckx rapporte qu'après débat au sein de leur équipe, le PSSP souhaite siéger au Comité de pilotage du RELIA en qualité d'expert. Bienvenue donc au PSSP de Waremme.

- **Conventions : signatures**

F. Gustin rappelle qu'il devient utile de penser sérieusement à la signature des conventions en préparation. Pour rappel, trois conventions sont en préparation.

- 1) La première est intitulée : « AGREMENT ET SUBVENTIONNEMENT DES RESEAUX ET DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS SPECIALISES EN ASSUETUDES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RESEAU LIEGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUETUDES (RELIA - ASBL PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIÉGEOISE) ET LES SERVICES DE LA ZONE 4 INTEGRANT LE COMITE DE

PILOTAGE DU RELIA, AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION DU RESEAU LIEGEOIS D'AIDE ET DE SOINS SPECIALISES EN ASSUETUDES (RELIA) DANS LE CADRE DE SON ELARGISSEMENT A LA ZONE 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal). **Bref il s'agit d'une convention avec les institutions de la zone 4 dans le cadre de l'extension de l'agrément de la PFPL à cette zone.**

Il est demandé à tous les partenaires signataires de vérifier les données les concernant afin de pouvoir procéder au recueil des signatures.

- 2) La seconde est intitulée : « CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE RESEAU LIEGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUETUDES (RELIA - ASBL PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIEGEOISE) ET LE CONSORTIUM D'INSTITUTIONS PORTANT LE RESEAU « RISQUER MOINS », AYANT POUR OBJET LA COORDINATION DE « RISQUER MOINS », INITIATIVE DE REDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref, il s'agit d'une convention avec le Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif qui serait coordonné désormais par le coordinateur du RELIA.**

Il est demandé à tous les partenaires signataires de vérifier les données les concernant afin de pouvoir procéder au recueil des signatures.

- 3) La troisième est intitulée : « CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE RESEAU LIEGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUETUDES (RELIA - ASBL PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIEGEOISE) ET LE DISPOSITIF LIEGEOIS D'ECHANGE DE SERINGUES - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref il s'agit d'une convention avec le Dispositif d'échange de seringues géré par l'Observatoire Liégeois des Drogues.**

Cette convention sera très prochainement signée par les parties.

- Indicateurs de financements des services – bref retour relatif aux enjeux

F. Gustin indique que le SPW a demandé à la Fédito wallonne de faire des propositions quant à des indicateurs de financements des services spécialisés en assuétudes. Il indique que la Fédito wallonne a rencontré plusieurs fois le SPW en présence du Cabinet de Madame la Ministre Tillieux concernant ce sujet. Comme tous les services concernés ne font pas ou pas encore partie de la Fédito wallonne, il a été décidé, en CA de la Fédito wallonne, que les coordinateurs des réseaux transmettraient les informations quant à l'avancée des travaux aux services concernés de leurs réseaux. Ainsi, le STAGH et la Teignouse (zone 4) ont été informés des éléments en discussion et des éléments proposés. Notons qu'à l'heure actuelle, le fait que les services concernés ne soient pas confrontés à une diminution délétère de leur subside semble acquis. Mieux que cela, certains services verront leurs subsides augmenter plus que significativement. F. Gustin continuera à informer les services concernés en temps utiles.

- **Financement de la zone 4**

F. Gustin rapporte que le financement de la zone 4 est lié à une inspection que doit réaliser le SPW. Or, lors d'une récente réunion avec des représentants du SPW et du Cabinet de Madame la Ministre Tillieux, il a été annoncé que cette inspection sera organisée au plus tôt au mois de mai 2013. Notons au passage que nos amis namurois ont bénéficié de vents plus favorables étant donné que leur réseau (nouveau né) et trois de leurs services ont été inspectés et agréés en 2012.

Bref, nous ne pouvons pas attendre de financement de la zone 4 avant l'été 2013, ce qui handicape grandement le développement des activités du réseau en zone 4. Une solution serait de solliciter une subvention facultative pour la zone 4. Cette possibilité est de l'ordre du possible puisque le réseau de la zone 6 et le réseau du Brabant wallon bénéficient déjà d'un montage similaire. Malheureusement, cette possibilité entraînerait la nécessité pour la PFPL de préfinancer durant une période indéterminée les sommes nécessaires à l'engagement d'un travailleur. Il semble que la PFPL ne puisse pas se permettre de telles libéralités dans le contexte difficile actuel.

C. Libon rappelle que seules deux personnes sont affectées aux inspections en vue de l'agrément des réseaux et des services. Ces personnes sont réellement dépassées par l'ampleur de la tâche.

D. Humblet propose d'insister auprès de la région pour que cette inspection ait lieu le plus rapidement possible. Th. Lottin demande si souscrire un crédit au crédal, par exemple, ne serait pas envisageable par la PFPL.

- **Organisation des travaux suite à la fin (31/12/2012) du projet pilote de coordination de soins en assuétudes de la PFPL**

Nul ne peut plus ignorer à présent que le projet pilote de coordination de soins en assuétudes ne sera plus subsidié par le SPF Santé publique à partir du 1^{er} janvier 2013. La question qui se pose est : faut-il continuer d'organiser des groupes de travail comme le projet pilote en organisait et si oui, selon quelles modalités. A noter également que le territoire du

RELIA n'est plus celui du projet pilote étant donné que la zone 6 « Verviers » a décidé de voler de ses propres ailes.

D. Humblet estime qu'il serait dommage de se couper de cette zone là. B. Pirard demande s'ils veulent s'inscrire dans des collaborations. Th. Lottin estime que l'on peut continuer à inviter les verviétois à nos groupes de travail dans la mesure où il y aurait une ouverture de part et d'autre. D. Humblet estime qu'il faudrait que les coordinateurs des réseaux RELIA et RASAEF se rencontrent régulièrement, qu'il faudrait systématiser ces rencontres.

▪ **Divers**

- C. Libon demande si le RELIA ne pourrait pas intervenir dans les frais d'édition d'un calendrier pour les usagers de Cap FLY, si le budget ne peut être dépensé entièrement pour le projet Risquer Moins. F. Gustin indique que le problème vient du fait que le quorum n'est pas atteint dans le groupe privé, et donc qu'aucune décision ne peut être prise aujourd'hui. Il propose à C. Libon de consulter le Comité de pilotage par courriel si le budget n'était pas dépensé dans sa globalité.
- Vu l'absentéisme aux réunions du Comité de pilotage du RELIA, il est proposé de modifier le règlement d'ordre intérieur. F. Gustin fera des propositions d'assouplissements des règles qui posent problème.
- C. Dungalhoff demande dans quelle mesure il serait possible de pouvoir inviter les équipes mobiles du 107 à une réunion du Comité de pilotage du RELIA afin que des représentants de celles-ci puissent nous expliquer leur fonctionnement. F. Gustin s'inquiétera des possibilités pour organiser cette rencontre.
- Lettre de Madame Marique (voir annexe).

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du jeudi 14 mars 2013, de 9h00 à 11h00, au siège de la PFPL :**

- **Accueil des participants ;**
- **Approbation du projet de procès-verbal du 6 septembre 2012 et du 6 décembre 2012 ;**
- **Election pour la Présidence du RELIA : VOTE ;**
- **Approbation d'un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur pour le Comité de pilotage du RELIA : VOTE ;**
- **Demande d'adhésion des IHP de Huy au Comité de pilotage du RELIA : VOTE ;**
- **Demande d'adhésion du CLIPS au Comité de pilotage du RELIA : VOTE ;**
- **Approbation du rapport d'activités 2012 du RELIA : VOTE ;**
- **Salles de consommation à moindre risque : vers une position du RELIA ?**
- **Retour sur les ateliers organisés par le RELIA depuis la dernière réunion du Comité de pilotage : Atelier Alcoolisme du 6 décembre 2012, Atelier JandCo du 4 février 2013 et Atelier Alcoolisme de février 2013 ;**
- **Dernières nouvelles quant au financement de la zone 4 ;**
- **Recueil de signatures pour certaines conventions ;**
- **Divers**

**ANNEXE – pour information :
Lettre de Madame Sylvie MARIQUE**



Département de la Santé et des Infrastructures
médico-sociales
Direction des Soins ambulatoires

Jambes, le 22 OCT. 2012



Votre correspondante :

Sarah BOTHY
Attachée

☎ : 081/327.484
✉ : Sarah.BOTHY@spw.wallonie.be

ASBL PFPL, Réseau RELIA,
A l'attention de
Monsieur Frédéric GUSTIN,
Quai des Ardennes, 24,

4020 LIEGE

Nos ref. : 050604/2012/SB/ JG84

Objet : Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (Zone 04) –
Demande d'agrément - art. 635 du Code WASS, partie décrétable (ex-art.
12 du décret du 30 avril 2009)

Monsieur GUSTIN,

Par la présente, nous accusons bonne réception de votre demande d'agrément en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes pour la zone 4 (art. 635 du Code WASS, partie décrétable).

Conformément à l'article 17 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2010 portant application du Code, une inspection, visant à évaluer le plan d'action tel qu'introduit, sera prochainement organisée.

A sa suite, et dès qu'elles seront rédigées, nous vous transmettrons les conclusions de l'inspection afin que vous puissiez faire valoir vos observations, avant de transmettre le dossier pour décision à Madame la Ministre.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie de croire, Monsieur GUSTIN, à l'assurance de ma considération distinguée.



La Directrice générale
Sylvie MARIQUE

<http://spw.wallonie.be>
N° Vert : 0800 1 1901 (informations générales)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ
Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : +32 (0)81 32 72 11 • Fax : +32 (0)81 32 37 80